

# Le PLAN COMPTABLE DES ASSOCIATIONS détaillé

(Prenant en compte les nouvelles dispositions du règlement N° 99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations)

NB : Les associations peuvent limiter l'utilisation des comptes comptables aux trois premières racines de chaque classe.

Ex : le compte 613 correspondant aux locations peut s'avérer suffisant pour y inclure toutes les locations. Il n'est pas forcément obligatoire pour les toutes petites associations de créer des sous-comptes.



# Classe 1

## Comptes de capitaux (fonds propres, emprunts et dettes assimilées)

- 10. Fonds associatif et réserves.
- 11. Report à nouveau.
- 12. Résultat de l'exercice.
- 13. Subventions d'investissement.
- 15. Provisions pour risques et charges.
- 16. Emprunts et dettes assimilées.
- 18. Comptes de liaison des établissements.
- 19. Projet associatif et fonds dédiés.
- 10. Fonds associatif et réserves.**
- 102. Fonds associatif (sans droit de reprise).
  - 1021. Valeur du patrimoine intégré.
  - 1022. Fonds statutaire (en application de l'art 11 loi 1901).
  - 1023. Subventions d'investissement (non renouvelables).
  - 1024 Apports sans droit de reprise.
  - 1025. Legs et donation avec contrepartie d'actifs immobilisés
  - 1026. Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables.
- 103. Fonds associatif (avec droit de reprise).
  - 1031. Valeur des biens affectés (repris à la fin du contrat d'apport).
  - 1032. Valeur des biens affectés (repris à la dissolution de l'association).
  - 1033. Valeur des biens non affectés (repris à la fin du contrat d'apport).
  - 1034. Apports avec droit de reprise.
  - 1035. Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition.
  - 1036. Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables.
  - 1039. Fond associatif avec droit de reprise inscrit au compte de résultat.
- 105. Ecart de réévaluation.
  - 1052. Ecart de réévaluation (immobilisations non grevées d'un droit de reprise).
  - 1053. Ecart de réévaluation (immobilisations grevées d'un droit de reprise).
    - 10531. Ecart de réévaluation (immobilisations grevées d'un droit de reprise avant la dissolution de l'association).
    - 10532. Ecart de réévaluation (immobilisations grevées d'un droit de reprise à dissolution de l'association).
- 106. Réserves.
  - 1062. Réserves indisponibles.
  - 1063. Réserves statutaires<sup>1</sup> ou contractuelles.
  - 1064. Réserves réglementés.
  - 1068. Autres réserves (dont réserves pour projet associatif).
    - 10682. Réserves pour investissements.
    - 10683. Réserves de trésorerie (provenant du résultat).
    - 10688. Réserves diverses.
- 11. Eléments en instance d'affectation.**
- 110. Report à nouveau .
- 115. Résultats sous contrôle de tiers financeurs.
- 12. Résultat de l'exercice (excédent ou déficit).**
- 120. Résultat de l'exercice (excédent).
- 129. Résultat de l'exercice (déficit).
- 13. Subventions d'investissement affectés à des biens non renouvelables.**
- 15. Provisions pour risques et charges.**
- 151. Provisions pour risques.

<sup>1</sup> Notamment les réserves prévues dans les statuts des associations reconnues d'utilité publique.

**1516.** Provisions pour risques d'emploi.

**1518.** Autres provisions pour risques.

**157.** Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices.

**1572.** Provisions pour grosses réparations.

**16. Emprunts et dettes assimilées.**

**164.** Emprunts auprès des établissements de crédit.

**1641.** Emprunts (à détailler).

**167.** Emprunts et dettes assorties de conditions particulières.

**1672.** Titre associatif.

**168.** Autres emprunts et dettes assimilées.

**1681.** Autres emprunts (à détailler).

**1685.** Rentes viagères capitalisées.

**1687.** Autres dettes (à détailler).

**1688.** Intérêts courus (à détailler).

**18. Comptes de liaison des établissements  
(avec le siège social ou entre eux).**

**181.** Apports permanents entre siège social et établissements.

**185.** Biens et prestations de services échangés entre établissements et le siège social.

**186.** Biens et prestations de services échangés entre établissement (charges).

**187.** Biens et prestations de services échangés entre établissement (produits).

**19. Projet associatif et Fonds dédiés**

**194.** Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement.

**195.** Fond dédiés sur dons manuels affectés.

**197.** Fonds dédiés sur legs et donations affectés.

**198.** Excédent disponible après affectation au projet associatif.

**199.** Reprise des fonds affectés au projet associatif.

# Classe 2

## Comptes d'immobilisations

- 20. Immobilisations incorporelles.
- 21. Immobilisations corporelles.
- 23. Immobilisations en cours.
- 26. Participations et créances rattachées à des participations.
- 27. Autres immobilisations financières.
- 28. Amortissements des immobilisations.
- 29. Provisions pour dépréciation des immobilisations.

### 20. Immobilisations incorporelles.

- 201. Frais d'établissement.
  - 2012. Frais de premier établissement.

206. Droit au bail.

208. Autres immobilisations incorporelles.

### 21. Immobilisations corporelles.

211. Terrains.

212. Agencements et aménagements de terrains.

213. Constructions.

- 2131. Bâtiments.
- 2135. Installations générales, agencements, aménagements des constructions.

214. Constructions sur sol d'autrui.

215. Installations techniques, matériel et outillage industriels.

- 2151. Installations complexes spécialisées.
- 2154. Matériel industriel.
- 2155. Outillage industriel.

218. Autres immobilisations corporelles.

- 2181. Installations générales, agencements, aménagements divers<sup>2</sup>.
- 2182. Matériel de transport.
- 2183. Matériel de bureau et matériel informatique.
- 2184. Mobilier.
- 2185. Cheptel.

### 22. Immobilisations mises en concession.

228. Immobilisations grevées de droits.

229. Droits des propriétaires.

### 23 Immobilisations en cours.

231. Immobilisations corporelles en cours.

- 2313. Constructions.
- 2315. Installations techniques, matériel et outillage industriels.
- 2318. Autres immobilisations corporelles.

238. Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles.

### 26. Participations et créances rattachées à des participations.

261. titres de participation.

266. Autres formes de participation.

267. Créances rattachées à des participations.

269. Versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés.

### 27. Autres immobilisations financières.

---

<sup>2</sup> Dans des constructions dont l'association n'est pas propriétaire.

- 271. Titres immobilisés (droit de propriété).**
  - 2711. Actions.**
- 272. Titres immobilisés (droit de créance).**
  - 2721. Obligations.**
  - 2722. Bons.**
  - 2728. Autres.**
- 274. Prêts.**
  - 2743. Prêts au personnel.**
  - 2748. Autres prêts.**
- 275. Dépôts et cautionnements versés.**
  - 2751. Dépôts.**
  - 2755. Cautionnements.**
- 276. Autres créances immobilisées.**
  - 2761. Créances diverses.**
  - 2768. Intérêts courus (à détailler).**
- 279. Versements restant à effectuer sur titres immobilisés non libérés.**
- 28. Amortissements des immobilisations.**
- 280. Amortissements des immobilisations incorporelles.**
  - 2801. Frais d'établissement**  
(même ventilation que celle du compte 201).
  - 2808. Autres immobilisations incorporelles.**
- 281. Amortissements des immobilisations corporelles.**
  - 2812. Agencements, aménagements des terrains**  
(même ventilation que celle du compte 212).
  - 2813. Constructions.**  
(même ventilation que celle du compte 213).
  - 2814. Construction sur sol d'autrui**  
(même ventilation que celle du compte 214).
  - 2815. Installations techniques, matériel et outillage industriels** (même ventilation que celle du compte 215).
  - 2818. Autres immobilisations corporelles**  
(même ventilation que celle du compte 218).
- 29. provisions pour dépréciation des immobilisations.**
- 290. Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles.**
  - 2906. Droit au bail.**
  - 2908. Autres immobilisations incorporelles.**
- 291. Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles.**
  - 2911. Terrains.**
- 296. Provisions pour dépréciation des participations et créances rattachées à des participations.**
  - 2961. Tires de participation.**
  - 2966. Autres formes de participation.**
  - 2967. Créances rattachées à des participations**  
(même ventilation que celle du compte 267).
- 297. Provisions pour dépréciation des autres immobilisations financières.**
  - 2971. Titres immobilisés (droit de propriété)**  
(même ventilation que celle du compte 271).
  - 2972. Titres immobilisés (droit de créance)**  
(même ventilation que celle du compte 272).
  - 2974. Prêts**  
(même ventilation que celle du compte 274).
  - 2975. dépôts et cautionnements versés**  
(même ventilation que celle du compte 275).
  - 2976. Autres créances immobilisées**  
(même ventilation que celle du compte 276).

## **Classe 3**

### **Comptes de stocks et en-cours**

- 31. Matières premières et fournitures
- 32. Autres approvisionnements.
- 33. En-cours de production de biens.
- 34. En-cours de production de services.
- 35. Stocks de produits.
- 37. Stocks de marchandises.
- 39. Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours.
  - 391. Provisions pour dépréciation des matières premières et fournitures.
  - 392. Provisions pour dépréciation des autres approvisionnements.
  - 393. Provisions pour dépréciation des en-cours de production de biens.
  - 394. Provisions pour dépréciation des en-cours de production de services.
  - 395. Provisions pour dépréciation des stocks de produits.
  - 397. Provisions pour dépréciation des stocks de marchandises.

La structure des comptes de la classe 3 sera harmonisée avec celle adoptée pour les comptes 60 et 70. Les associations relèveront le plus souvent, non pas de l'inventaire permanent, mais de l'inventaire intermittent.

## Classe 4

### Comptes de tiers

- 40. Fournisseurs et comptes rattachés.
  - 41. Usagers et comptes rattachés.
  - 42. Personnel et compte rattachés.
  - 43. Sécurité sociale et autres organismes sociaux.
  - 44. Etat et autres collectivités publiques.
  - 45. Confédération, fédération, unions, associations affiliées.
  - 46. Débiteurs divers et créditeurs divers.
  - 47. Comptes d'attente.
  - 48. Comptes de régularisation.
  - 49. Provisions pour dépréciation des comptes de tiers.
- 40. Fournisseurs et comptes rattachés.**
- 401. Fournisseurs.
    - 4011. Fournisseurs – Achats de biens ou de prestations de services.
  - 404. Fournisseurs d'immobilisations.
    - 4041. Fournisseurs – achats d'immobilisations.
    - 4047. Fournisseurs d'immobilisations – retenues de garantie.
  - 408. Fournisseurs – factures non parvenues.
    - 4081. Fournisseurs – achats de biens ou de prestations de services.
    - 4084. Fournisseurs – achats d'immobilisations.
  - 409. Fournisseurs débiteurs.
    - 4091. Fournisseurs –avances et acomptes versés sur commandes.
    - 4096. Fournisseurs – Créances pour emballage et matériel à rendre.
- 41. Usagers et comptes rattachés.**
- 411. Usagers (et organismes de prise en charge).
  - 416. Créances douteuses ou litigieuses.
  - 418. Usagers – produits non encore facturés.
  - 419. Usagers créditeurs.
- 42. Personnel et comptes rattachés.**
- 421. Personnel – rémunérations dues.
  - 422. Comités d'entreprise, d'établissement.
  - 425. Personnel – avances et acomptes.
  - 427. Personnel – oppositions.
  - 428. Personnel – Charges à payer et produits à recevoir.

- 4282. Dettes provisionnées pour congés à payer.
- 4286. Autres charges à payer.
- 4287. Produits à recevoir.

### **43. Sécurité sociale et autres organismes sociaux.**

431. sécurité sociale.

437. Autres organismes sociaux.

4372. Mutuelles.

- 4373. Caisses de retraites et de prévoyance.
- 4374. Caisse d'allocations de chômage.- ASSEDIC.
- 4378. Autres organismes sociaux – divers.

438. Organismes sociaux – charges à payer et produits à recevoir.

- 4382. Charges sociales sur congés à payer.
- 4386. Autres charges à payer.
- 4387. Produits à recevoir.

### **44. Etat et autres collectivités publiques.**

441. Etat – Subventions à recevoir.

- 4411. Subventions d'investissement.
- 4417. Subventions d'exploitation.
- 4419. Avances sur subventions.

444. Etat – impôts sur les bénéficiaires.

4445. Etat – impôt sur les sociétés  
(organismes sans but lucratif).

445. Etat – taxes sur le chiffre d'affaires.

447. Autres impôts, taxes et versements assimilés.

- 4471. Impôts, taxes et versements assimilés sur  
rémunérations (administration des impôts).
  - 44711. Taxe sur les salaires.
  - 44713. Participation des employeurs à la formation professionnelle continue.
  - 44714. Cotisation pour défaut d'investissement obligatoire dans la construction.
  - 44718. Autres impôts, taxes et versements assimilés.

4473. Impôts, taxes et versements assimilés sur  
rémunérations (autres organismes).

- 44733. Participation des employeurs à la formation professionnelle continue.
- 44734. Participation des employeurs à l'effort de construction (versements à fonds perdu).

4475. Autres impôts, taxes et versements assimilés  
(administration des impôts).

4477. Autres impôts, taxes et versements assimilés  
(autres organismes).

448. Etat – charges à payer et produits à recevoir.

- 4482. Charges fiscales sur congés à payés.
- 4486. Autres charges à payer.
- 4487. Produits à recevoir.

### **45. Confédération, fédération, union, associations affiliées**

451. Confédération, fédération, associations affiliées – compte courant.

455. sociétaires – comptes courants.

### **46. Débiteurs divers et créditeurs divers.**

467. Autres comptes débiteurs ou créditeurs.

468. Divers – Charges à payer et produits à recevoir.

- 4686. Charges à payer
- 4687. Produits à recevoir

### **47. Comptes d'attente<sup>3</sup>**

471. Recettes à classer.

472. dépenses à classer et à régulariser.

475. Legs et donations en cours de réalisation.

### **48. Comptes de régularisation.**

---

<sup>3</sup> « Sauf impossibilité, les opérations inscrites dans ces comptes sont reclassées en fin d'exercice parmi les comptes figurant au modèle de bilan.

- 481. Charges à répartir sur plusieurs exercices.
  - 4812. Frais d'acquisition des immobilisations.
  - 4818. Charges à étaler.
- 486. Charges constatée d'avance.
- 487. Produits constatés d'avance.
- 49. Provision pour dépréciation des comptes de tiers.**
- 491. Provisions pour dépréciation des comptes d'usagers (et organismes de prise en charge).
- 496. Provision pour dépréciation des comptes de débiteurs divers.

## **Classe 5**

### **Comptes financiers.**

- 50. Valeurs mobilières de placement.
- 51. Banques, établissements financiers et assimilés.
- 53. Caisse.
- 54. Régies d'avances et accréditifs.
- 58. Virement interne.
- 59. Provisions pour dépréciation des comptes financiers.
- 50. Valeurs mobilières de placement.**
- 503. Actions.**
  - 5031. Titres cotés.
  - 5035. Titres non cotés.
- 506. Obligations.**
  - 5061. Titres cotés.
  - 5065. Titres non cotés.
- 507. Bons du trésor et bons de caisse à court terme.
- 508. Autres valeurs mobilières et créances assimilées.
  - 5081. Autres valeurs mobilières.
  - 5088. Intérêts courus sur obligations, bons et valeurs assimilées.
- 51. Banques, établissements financiers et assimilés.**
- 511. Valeurs à l'encaissement.
- 512. Banques.
- 513. Caisse des dépôts et consignations.
- 514. Chèques postaux.
- 515. « Caisses » du trésor et des établissements publics.
- 517. Autres organismes financiers.
  - 5171. caisse d'épargne.
- 518. Intérêts courus.
  - 5186. Intérêts courus à payer.
  - 5187. Intérêts courus à recevoir.
- 53. Caisse.**
- 531. Caisse du siège.
- 532. Caisse des lieux d'activités.
- 54. Régies d'avances et accréditifs.**
- 541. Régies d'avances.
- 542. Accréditifs.
- 58. Virements internes.**
- 581. Virements de fonds.
- 59. Provisions pour dépréciation des comptes financiers.**
- 590. Provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement.

## **Classe 6**

### **Comptes de charges**



- 60.** Achats (sauf 603).
  - 603.** Variation des stocks (approvisionnement et marchandises).
- 61/62.** Autres charges externes.
  - 61.** Services extérieurs.
  - 62.** Autres services extérieurs.
- 63.** Impôts, taxes et versements assimilés.
- 64.** Charges de personnel.
- 65.** Autres charges de gestion courante.
- 66.** Charges financières.
- 67.** Charges exceptionnelles.
- 68.** Dotations aux amortissements et aux provisions.
- 69.** Impôts sur les bénéfices.

**60. Achats (sauf 603).**

- 601.** Achats stockés – matières premières et fournitures<sup>4</sup>.
- 602.** Achats stockés – Autres approvisionnements<sup>5</sup>.
- 604.** Achats d'études et prestations de services<sup>6</sup>.
- 606.** Achats non stockés de matières et fournitures<sup>7</sup>.
  - 6061.** Fournitures non stockables (eau, énergie,...).
  - 6063.** Fournitures d'entretiens et de petit équipement.
  - 6064.** Fournitures administratives.
  - 6068.** Autres matières et fournitures.
- 607.** Achats de marchandises.
  - 6071.** Marchandises A.
  - 6072.** Marchandises B.
- 603.** Variation des stocks (approvisionnements et marchandises).
  - 6031.** Variation des stocks de matières premières et fournitures.
  - 6032.** Variation des stocks des autres approvisionnements.
  - 6037.** Variation des stocks de marchandises.

**61/62 Autres charges externes.**

**61 Services extérieurs.**

- 611.** Sous-traitance générale<sup>8</sup>.
- 612.** Redevances de crédit-bail.
  - 6122.** Crédit-bail mobilier.
- 613.** Locations.
  - 6132.** Locations immobilières.
  - 6135.** Locations mobilières.
- 614.** Charges locatives et de copropriété.
- 615.** Entretiens et réparations.
  - 6152.** ... sur biens immobiliers.
  - 6155.** ... sur biens mobiliers.
  - 6156.** Maintenance.
- 616.** Primes d'assurance.
  - 6161.** Multirisques.
  - 6162.** Assurance obligatoire dommage-construction.
  - 6168.** Autres assurances.
- 617.** Etudes et recherches.
- 618.** Divers.
  - 6181.** Documentation générale.
  - 6183.** Documentation technique.
  - 6185.** Frais de colloques, séminaires, conférences.
- 619.** Rabais, remises, ristournes obtenus sur services extérieurs.

**62. Autres services extérieurs.**

- 621.** Personnel extérieur à l'association.

<sup>4</sup> Structure laissée libre en vue de répondre à la diversité des actions entreprises par le secteur associatif.

<sup>5</sup> Structure laissée libre en vue de répondre à la diversité des actions entreprises par le secteur associatif.

<sup>6</sup> Incorporés directement aux produits et prestations de service.

<sup>7</sup> Structure laissée libre en vue de répondre à la diversité des actions entreprises par le secteur associatif.

<sup>8</sup> Autre que sous-traitance incorporée directement aux produits fabriqués et inscrite au compte 604.

- 622. Rémunérations d'intermédiaires et honoraires.
  - 6226. Honoraires.
  - 6227. Frais d'actes et de contentieux.
- 623. Publicité, publications, relations publiques.
  - 6231. Annonces et insertions.
  - 6233. Foires et expositions.
  - 6236. Catalogues et imprimés.
  - 6237. Publications.
  - 6238. Divers. (pourboires, dons courants...).
- 624. Transports de biens et transports collectifs du personnel.
  - 6241. Transports sur achats.
  - 6243. Transports entre établissements.
  - 6247. Transports collectifs du personnel.
  - 6248. Divers.
- 625. Déplacements, missions et réceptions.
  - 6251. Voyages e déplacements.
  - 6256. Missions.
  - 6257. Réceptions.
- 626. Frais postaux et frais de télécommunications.
- 628. Divers.
  - 6281. Cotisations (liées à l'activité économique).
  - 6284. Frais de recrutement du personnel.
- 629. Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs.
- 63. Impôts, taxes et versements assimilés.**
- 631. Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts).
  - 6311. Taxe sur salaires.
  - 6313. Participation des employeurs à la formation professionnelle continue.
  - 6314. Cotisation pour défaut d'investissement obligatoire dans la construction.
- 633. Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes).
  - 6331. Versement de transport.
  - 6333. Participation des employeurs à la formation professionnelle continue.
  - 6334. Participation des employeurs à l'effort de construction (versement à fonds perdu).
- 635. Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts).
  - 6351. Impôts directs.
    - 63512. Taxes foncières.
    - 63513. Autres impôts locaux.
    - 63518. Autres impôts directs.
  - 6353. Impôts indirects.
  - 6354. Droits d'enregistrement et de timbre.
  - 6358. Autres droits.
- 637. Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes).
- 64. Charges de personnel.**
- 641. Rémunérations du personnel.
  - 6411. Salaires, appointements.
  - 6412. Congés payés.
  - 6413. Primes et gratifications.
  - 6414. Indemnités et avantages divers.
  - 6415. Supplément familial.
- 645. Charges de sécurité sociale et de prévoyance.
  - 6451. Cotisations à l'URSSAF.
  - 6452. Cotisations aux mutuelles.
  - 6453. Cotisations aux caisses de retraites et de prévoyance.
  - 6454. Cotisations aux ASSÉDIC.
  - 6458. Cotisations aux autres organismes sociaux.
- 647. Autres charges sociales.
  - 6472. Versements aux comités d'entreprise et d'établissement.
  - 6475. Médecine du travail, pharmacie.
- 648. Autres charges de personnel.
- 65. Autres charges de gestion courante.**

- 651. Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés.
  - 6516. Droits d'auteur et de reproduction (SACEM).
  - 6518. Autres droits et valeurs similaires.
- 654. Pertes sur créances irrécouvrables.
  - 6541. Créances de l'exercice.
  - 6544. Créances des exercices antérieurs.
- 657. Subventions versées par l'association.
  - 6571. Bourses accordées aux usagers.
- 658. Charges diverses de gestion courante.
  - 6586. Cotisations (liées à la vie statutaire).
- 66. Charges financières.**
- 661. Charges d'intérêts.
  - 6611. Intérêts des emprunts et dettes.
  - 6616. Intérêts bancaires.
  - 6618. Intérêts des autres dettes.
- 666. Pertes de change.
- 667. Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement.
- 67. Charges exceptionnelles.**
- 671. Charges exceptionnelles sur opérations de gestion.
  - 6712. Pénalités et amendes fiscales ou pénales.
  - 6713. Dons, libéralités.
  - 6714. Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice.
  - 6717. Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfiques).
  - 6718. Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion.
- 672. Charges sur exercices antérieurs (à reclasser).
- 675. Valeurs comptables des éléments d'actif cédés.
  - 6751. Immobilisations incorporelles.
  - 6752. Immobilisations corporelles.
  - 6756. Immobilisations financières.
- 678. Autres charges exceptionnelles.
- 68. Dotations aux amortissements, provisions et engagements.**
- 681. Dotations aux amortissements et aux provisions – charges d'exploitation.
  - 6811. Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles.
    - 68111. Immobilisations incorporelles.
    - 68112. Immobilisations corporelles.
  - 6812. Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir.
  - 6815. Dotations aux provisions. Pour risques et charges d'exploitation.
  - 6816. Dotation aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles.
  - 6817. Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants<sup>9</sup>
- 686. Dotations aux amortissements et aux provisions – Charges financières.
  - 6866. Dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers.
    - 68662. Immobilisations financières.
    - 68665. Valeurs mobilières de placement.
- 687. Dotations aux amortissements et aux provisions – charges exceptionnelles.
  - 6871. Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations.
  - 6876. Dotations aux provisions pour dépréciations exceptionnelles.
- 689. Engagements à réaliser sur ressources affectées.
  - 6884. Engagements à réaliser sur subvention attribuées.
  - 6895. Engagements à réaliser sur dons manuels affectés.
  - 6897. Engagements à réaliser sur legs et donations affectés.
- 69. Impôts sur les bénéfiques.**
- 695. Impôts sur les sociétés des personnes morales non lucratives.

---

<sup>9</sup> Autres que valeurs mobilières de placement.

# Classe 7

## Comptes de produits

**70.** Ventes de produits finis, prestations de services, marchandises.

**71.** Production stockée (ou déstockage).

**72.** Production immobilisée.

**74.** Subventions d'exploitation.

**75.** Autres produits de gestion courante.

**76.** Produits financiers.

**77.** Produits exceptionnels.

**78.** reprises sur amortissements et provisions.

**79.** Transferts de charges.

### **70. Ventes de produits finis, prestations de services, marchandises.**

**701.** Ventes de produits finis.

**706.** Prestations de services.

**707.** Ventes de marchandises

**708.** Produits des activités annexes.

**7081.** Produits des prestations fournies au personnel.

**7083.** Locations diverses.

**7084.** Mise à disposition de personnel facturée.

**7088.** Autres produits d'activités annexes.

**709.** Rabais, remises et ristournes accordées par l'association.

### **71. Production stockée (ou déstockage).**

**713.** Variation des stocks (en-cours de production, produits).

**7133.** Variation des en-cours de production de biens.

**7134.** Variation des en-cours de production de services.

**7135.** Variation des stocks de produits.

### **72. Production immobilisée.**

### **74. Subvention d'exploitation.**

### **75. Autres produits de gestion courante.**

**751.** redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires.

**754.** Collectes.

**756.** Cotisations.

**757.** Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat.

**7571.** Quote-part de subventions d'investissement (renouvelables) virée au compte de résultat.

**7573.** Quote-part des apports virée au compte de résultat.

**758.** Produits divers de gestion courante.

**7585 à 7588.** Contributions volontaires.

### **76. Produits financiers.**

**761.** Produits des participations.

**762.** Produits des autres immobilisations financières.

**7621.** Revenus des titres immobilisés.

**7624.** revenus des prêts.

**764.** revenus des valeurs mobilières de placement.

**765.** Escomptes obtenus.

**766.** Gains de change.

**767.** Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement.

**768.** Autres produits financiers.

**7681.** Intérêts des comptes financiers débiteurs.

### **77. Produits exceptionnels.**

**771.** Produits exceptionnels sur opérations de gestion.

**7713.** Libéralités perçues.

**7714.** Rentrées sur créances amorties.

**7715.** Subventions d'équilibre.

**7717.** Dégrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices).

**7718.** Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion.

**772.** Produits sur exercices antérieurs (à reclasser).

**775.** Produits des cessions d'éléments d'actif.

**7751.** Immobilisations incorporelles.

**7752.** Immobilisations corporelles.

**7756.** Immobilisations financières.

**777.** Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice.

**778.** Autres produits exceptionnels.

**78. Reprises sur amortissements et provisions.**

**781.** Reprises sur amortissements et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation).

**7811.** Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles.

**7815.** Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation.

**7816.** Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles.

**7817.** reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants<sup>10</sup>.

**786.** Reprises sur provisions (à inscrire dans les produits financiers).

**7866.** Reprises sur provisions pour dépréciation des éléments financiers.

**78662.** Immobilisations financières.

**78665.** Valeurs mobilières de placement.

**787.** Reprises sur provisions

(à inscrire dans les produits exceptionnels).

**7876.** reprises sur provisions pour dépréciations exceptionnelles.

**789.** Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (à éclater).

**79. Transferts de charges.**

**791.** Transferts de charges d'exploitation.

**796.** Transferts de charges financières.

**797.** Transferts de charges exceptionnelles.

---

<sup>10</sup> Autres que valeurs mobilières de placements.

# Classe 8

## Traitement des contributions volontaires en nature

86. Répartition par nature de charges.

87. Répartition par nature de ressources.

### 86. Répartition par nature de charges.

860. Secours en nature.

alimentaires,  
vestimentaires,...

861. Mise à disposition gratuite de biens ;

locaux,  
matériels,...

862. Prestations.

864. Personnel bénévole.

### 87. Répartition par nature de ressources.

870. Bénévolat.

871. Prestations en nature.

875. Dons en nature.